



Mot de la présidente

Vous avez sans doute entendu parler de la saga entourant la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay. On se rappelle que la présidente de la commission scolaire, Mme Liz Gagné, a été sévèrement blâmée par un jugement du tribunal du travail pour avoir commis du harcèlement psychologique envers la directrice générale, Mme Chantale Cyr. Elle a été reconnue coupable de congédiement illégal. Tout ça, se déroulant sur fond de projet de loi pour justement remplacer cette structure qu'est le Conseil des commissaires. Nous y reviendrons dans un autre texte un peu plus tard dans l'année scolaire. Mais cette saga a fait ressortir quelques perles que je voudrais partager ici avec vous. Portez attention au paragraphe [40] qui est extrait de la décision du tribunal. Les premiers paragraphes vous placent le contexte.



[31] Selon la preuve, le Conseil est conscient que le climat de travail n'est pas au beau fixe depuis plusieurs années et il veut que certaines choses changent à la Commission scolaire. Notamment, on désire que les promotions pour des postes de cadre ou de directeur d'école soient octroyées au mérite et non par le fait d'acointances ou en cascade, selon l'expression utilisée durant l'audience. Cela

réfère au fait que, habituellement, dès qu'une personne possède un poste d'adjoint, elle sera, le cas échéant, nommée au poste de directeur sans qu'il y ait un concours.

[39] On veut aussi que les nominations pour des postes soient faites au mérite et non par favoritisme. Pour Chantale Cyr, cela implique que pour une promotion, il y a administration de tests psychométriques.



[40] Quant aux promotions, plusieurs cadres et directeurs d'écoles dénoncent ces tests. Ils ont soutenu que puisqu'ils avaient obtenu leurs diplômes, ils pouvaient accéder à n'importe quel poste dans l'organisation.

Dans le Quotidien du 1^{er} novembre 2019 à la page 4, toujours dans le même dossier qui, disons-le, a fait couler beaucoup d'encre, la journaliste a questionné la conseillère en communications de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, Mme Stéphanie Audet, à propos de commentaires qu'auraient faits certains enseignants dans le dossier. Voici un extrait de sa réponse : « Après 16 h, les enseignants font ce qu'ils veulent; ce sont des citoyens et ils ont droit à leur opinion. ». Voilà une citation qu'on devrait retenir pour le futur!

Vérification des tâches



Les personnes déléguées procèdent ou procèderont prochainement à la vérification des tâches. Celles-ci doivent être conformes à la convention collective. Une seule particularité s'applique pour la période de repas au secondaire, celle-ci peut être prise à la deuxième ou à la troisième période de la journée. Cependant, tous les horaires doivent en comprendre une à chaque jour.

Ma plus belle histoire 2019-2020

Depuis maintenant 17 ans, la Fédération des syndicats de l'enseignement organise annuellement le concours d'écriture Ma plus belle histoire, qui s'adresse aux adultes en formation dans les centres du Québec.

Ce concours, pensé à la base pour mieux faire connaître la formation générale des adultes, contribue, année après année, à raccrocher des jeunes et des adultes au système scolaire ou à les garder sur les bancs d'école. Un projet inspirant qui vit grâce à des enseignantes et enseignants passionnés qui contribuent à éduquer et à instruire les citoyens d'aujourd'hui et de demain.

Organisé en collaboration avec la Centrale des syndicats du Québec, le concours Ma plus belle histoire s'adresse à tous les élèves de la formation générale des adultes inscrits dans un centre sur le territoire de la FSE. Ils sont invités à rédiger un texte sur un sujet qui les inspire particulièrement.

Tous les services d'enseignement participent au concours, y compris la francisation et l'alphabétisation. Après un processus de sélection rigoureux, le concours culmine avec la publication d'un recueil contenant les 50 meilleurs textes reçus. Au printemps 2019, le recueil Ma plus belle histoire a été publié à 5000 exemplaires.

Depuis sa création, Ma plus belle histoire jouit d'une popularité sans cesse grandissante dans les milieux. Lors de la première édition, en 2004, 75 textes avaient été reçus en provenance de 26 centres d'éducation des adultes. Seize ans plus tard, ce sont près de 500 textes provenant d'une soixantaine de centres qui ont été reçus.

Le concours devient parfois un événement marquant dans le parcours scolaire d'une personne, voire dans sa vie. Au fil des ans, de nombreux élèves sur le point de décrocher du système scolaire ou ayant des problèmes liés à leur estime d'eux-mêmes ont participé à ce concours. Ces élèves, gagnants ou non, ont vécu une victoire personnelle gratifiante. Une victoire qui fait du bien. Certains ont lu leur texte à

l'occasion d'événements publics locaux, créé un blogue ou décidé de publier. Pour d'autres, la victoire, c'est d'avoir poursuivi leurs études à un autre niveau, ou d'avoir simplement terminé leurs cours.

Un outil de valorisation

À la fois un exutoire, un tremplin et un outil pédagogique puissant, le populaire concours d'écriture de la FSE est d'abord et avant tout un important outil de valorisation.

Il contribue notamment à valoriser les raccrocheurs et les autres élèves au parcours scolaire difficile, en leur donnant un défi à leur hauteur et une chance unique de réussir.

Outil de valorisation, aussi, pour tous ces enseignants et ces enseignantes qui épaulent quotidiennement ces adultes, jeunes et moins jeunes, dans leur quête d'une seconde chance et d'une nouvelle vie.

Plus important encore, Ma plus belle histoire valorise la lecture, l'écriture, l'effort et la persévérance scolaire.

Le SELH (CSQ), en collaboration avec les trois autres syndicats de la région, produit un recueil qui regroupe tous les textes n'ayant pas été retenus. Une autre façon de reconnaître les efforts de toutes les personnes impliquées.

Une fois de plus nous souhaitons une bonne participation au concours et les enseignantes et enseignants ont jusqu'au 4 décembre 2019 pour acheminer au syndicat les textes des élèves participants. Le Syndicat de l'enseignement de Louis-Hémon (CSQ) profite de l'occasion pour féliciter l'excellent travail de nos élèves à l'Éducation des adultes ainsi que l'appui de leurs enseignantes et enseignants. Grâce à eux, nous avons une très bonne participation à chaque année.



Réforme Roberge : danger d'inégalités!

Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a déposé, le 1^{er} octobre dernier, le projet de loi n° 40, loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique (LIP) relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires. En réaction à celui-ci, un plan d'action et de communication a été adopté lors du Conseil général de la CSQ.

Sous le thème **Réforme Roberge : danger d'inégalités!** le plan vise principalement à informer et à mobiliser le personnel de l'éducation relativement aux effets concrets de la réforme sur l'exercice de leur travail, à informer et à mobiliser les parents et plus largement la population quant aux effets néfastes de la réforme proposée sur la réussite éducative des élèves.

À propos du thème

S'inspirant de la signalisation routière - parce que nous estimons que le ministre fait fausse route -, la campagne illustre les dangers que comporte le projet de loi n° 40, notamment en ce qui a trait à l'accentuation des iniquités dans les services offerts d'une école à l'autre, ainsi qu'aux inégalités dans la prise de décisions au sein de la nouvelle structure. Le ministre doit voir les cônes orange devant lui pour éviter le dérapage de sa réforme.

Actions de la CSQ

- Présentation du mémoire de la CSQ dans le cadre des auditions publiques.
- Lancement de la page Web de la campagne sur le site de la CSQ (lacsq.org/dangerinegalites).

Nos classes spéciales : Une injustice

Lors du dernier Comité paritaire EHDA, la commission scolaire nous a déposé le nombre de classes spéciales au primaire et au secondaire. Il y a une très grande inégalité qui augmente d'année en année entre le nombre de classes au primaire et au secondaire : 4 classes au primaire contre 33 au secondaire (34 si on compte la classe « L'intervalle » de la Cité étudiante).

4 versus 34

Ce grand écart entre les deux ordres d'enseignement nous questionne énormément. Que se passe-t-il au primaire pour qu'on fasse subir aux enseignants un taux d'intégration si important? Le SELH (CSQ) réclame depuis longtemps un ajout de classes spéciales au primaire dans tous les secteurs de la commission. La réponse de la commission scolaire à chaque fois : il n'y a pas assez d'élèves pour former des groupes, les parents sont difficiles à convaincre et le territoire est beaucoup trop grand... Comment se fait-il que toutes ces problématiques soulevées se résorbent immédiatement lors du passage au secondaire? De plus, dans les autres commissions scolaires de la région, cet écart est beaucoup moins grand. Il y a deux ans, la commission scolaire avait décidé d'ajouter une classe spéciale au primaire dans le secteur de Dolbeau-Mistassini. Comment ont-ils réussi cet exploit? En abolissant une classe spéciale déjà existante que l'école Notre-Dame-des-Anges avait créée pour la remplacer par une classe dite « commission »! Y voyez-vous un ajout? **Nous, non!**

Au printemps 2019, l'école Notre-Dame avait décidé de créer une classe de type développemental. Il s'agissait d'un projet piloté par un psychoéducateur. Au même moment, le ministre prend la décision d'ajouter des classes spéciales partout au Québec. Notre commission scolaire reçoit, pour la mise en place de cette classe spéciale, la somme de 172 992 \$. Curieux hasard, plutôt que de laisser l'école ouvrir sa propre classe et procéder à l'ouverture d'une classe spéciale fermée comme le syndicat et les enseignants du primaire le réclament depuis plusieurs années, la commission scolaire décide de donner l'argent, (en tout ou en partie, on ne sait pas) au projet de l'école Notre-Dame. En octobre, on nous faisait état de la présence de deux élèves dans cette classe. Y voyez-vous un ajout? **Nous, non!**

Que font les commissaires?

Les enseignants du primaire font des pirouettes à n'en plus finir pour tenter de faire réussir des élèves qui sont intégrés, comme le ministre de l'Éducation le disait, souvent de façon sauvage. Les commissaires devraient peut-être, avant leur disparition, faire preuve de leadership et exiger l'ajout véritable de classes spéciales fermées au primaire. Il y a une correction à apporter pour nos élèves du primaire, qui mériteraient certainement de recevoir un service plus adapté à leurs besoins particuliers.

Règles d'encadrement des stagiaires 2019-2020

À la suite de la rencontre du comité local des stages du 1^{er} octobre dernier, il a été décidé que la compensation accordée aux enseignants qui superviseront des stages pourra s'effectuer de trois manières :



↳ **Compensation en temps (3 journées)**

↳ **Compensation en argent (600 \$)**

↳ **Compensation mixte :**

- ✓ 1 journée compensée et 400 \$
- ✓ 2 journées compensées et 200 \$

Sur la dernière page du document, vous trouverez le formulaire « Compensation stagiaire ». Pour les stages d'hiver, le formulaire devra être acheminé au plus tard le 22 mai 2020.

STAGE HIVER 2020 <input type="checkbox"/>	
Je souhaite prendre ma compensation :	
<input type="checkbox"/> En temps (3 jours)	Nombre de jours utilisés avant le 30 juin 2020 : _____ jours Nombre de jours reportés à l'automne 2020 : _____ jours (devront être utilisés au plus tard le 29 novembre 2020)
<input type="checkbox"/> En argent (600 \$)	<input type="checkbox"/> Avant la semaine de relâche (TRANSMETTRE LE FORMULAIRE AVANT LE 7 FÉVRIER 2020) <input type="checkbox"/> Avant la fin de l'année scolaire
<input type="checkbox"/> En temps ET en argent	Nombre de jours utilisés en temps : _____ jours Nombre de jours utilisés avant le 30 juin 2020 : _____ jours Nombre de jours reportés à l'automne 2020 : _____ jours (devront être utilisés au plus tard le 29 novembre 2020)
Nombre de jours remboursés en argent : _____ jours	
<input type="checkbox"/> Avant la semaine de relâche (TRANSMETTRE LE FORMULAIRE AVANT LE 7 FÉVRIER 2020) <input type="checkbox"/> Avant la fin de l'année scolaire	
<small>Transmettre le formulaire dûment complété à Mme Audrey Piquette par courrier interne (centre administratif de Dolbeau-Mistassin), par courriel (piquette@csqysbleuets.qc.ca) ou par télécopieur (418 276-8900).</small>	
AVANT LE 22 MAI 2020	

Nous vous invitons à consulter les règles d'encadrement des stagiaires 2019-2020 qui sont disponibles sur le site de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets ainsi que le site du SELH (CSQ). Vous pouvez communiquer avec nous au syndicat pour obtenir plus d'information à ce sujet.

RREGOP

Rachat

Les personnes ayant bénéficié d'un congé sans traitement (incluant congé parental) peuvent demander à racheter ce service aux fins du RREGOP. Le rachat est moindre si la demande est reçue par Retraite Québec dans la période de six (6) mois suivant le congé. Après ce délai, le coût d'un rachat est plus élevé.

D'autres situations peuvent aussi amener une possibilité de rachat. Par exemple :

- Congé de maternité débuté avant le 1^{er} janvier 1989.
- Service occasionnel non cotisé effectué avant le 1^{er} janvier 1988.

Il n'est pas nécessaire de faire un rachat de service dans certaines situations comme par exemple :

- Congé de maternité débuté après le 31 décembre 1988;
- Période d'assurance salaire (trois premières années d'une invalidité);

- Congé sabbatique à traitement différé;
- Retraite progressive;
- Congé sans traitement à temps plein de 30 jours civils consécutifs ou moins;
- Congé partiel sans traitement de 20 % ou moins.

Renonciation à l'assurance salaire longue durée

À l'âge de 53 ans ou 33 ans de services, il est possible de renoncer à l'assurance salaire longue durée de la SSQ. Les conséquences d'un tel geste peuvent être importantes. Elles doivent être considérées avec discernement.

Avant de prendre une telle décision, nous vous invitons à communiquer avec nous au bureau pour discuter. **Chaque profil est unique et demande une analyse personnalisée.**